

PV Assemblée Générale
Centrales Villageoises Énergies Modernes Ubaye
Mercredi 9 mai 2018 à 19h00
Hôtel de ville BARCELONNETTE

Membres présents : *Bernard Champenois (président), Bernadette Lions, Matthieu Coquillard, Sarah Breton, Rafaël Robillard, Claude Gouron, Xavier Fribourg, Michel Meyran, Didier de la Fuente, Isabelle Lenogue – Julie Rey – Gérard Cugnet – Jean-Pierre Chevalier – Jacquie Andrau – Emile Tron - Pierre Martin-Charpenel - Frédéric Bret – Marielle Bret – Martine Cotte Tibaron – Aleth Meyran – Josiane Poirson – Denis Roche – Jean-Claude Tibaron - Jean-Michel Payot*

Membres excusés ayant donné leur pouvoir : *François Manuel (pouvoir à X. Fribourg)*

Le président remercie les sociétaires présents. Il rappelle qu'aucun quorum n'est requis et que les membres présents ont donné leur pouvoir au nombre de 25.

Le président rappelle que cette assemblée générale a pour but d'informer tous les sociétaires coopérateurs sur le démarrage de la SCIC avec les longues formalités de création de la société, et le lancement de plusieurs actions par le conseil coopératif depuis l'assemblée constitutive du 19 décembre 2017.

En préambule, à titre d'information, Claude Gouron, Bernadette Lions, Isabelle Lenogue (membres du conseil coopératif) expliquent que la SCIC EMU rassemble 54 souscripteurs et que le capital total libéré par les souscriptions s'élève à 7150 € déposés sur le compte de la société au Crédit Agricole de Barcelonnette.

– Agrément par l'assemblée générale de la candidature des nouveaux sociétaires :

Le président rappelle que lors de l'AG constitutive, 30 associés fondateurs avaient constitué le capital initial de la société. De nouveaux souscripteurs ayant souhaité devenir coopérateurs après cette date, il est nécessaire d'obtenir un agrément de l'assemblée générale conformément à l'art. 14. qui précise : *Lorsqu'une personne physique ou morale souhaite devenir associée, elle doit présenter sa candidature au Conseil Coopératif qui se prononce sur l'agrément dans un délai de trois mois. En cas d'agrément la candidature sera présentée à la plus proche assemblée générale.*

Il est rappelé par ailleurs, que lors de l'AG constitutive, 4 personnes étaient présentes ayant souscrits des parts mais trop tard pour que leurs montants ait pu être libérés en banque à temps pour l'AG constitutive. Ces personnes (Isabelle Lenogue, Michel Meyran, Didier de la Fuente, Rafaël Robillard) étant motivées et ayant été élues par l'AG pour faire partie du Conseil coopératif, l'AG constitutive avait validé par anticipation leur agrément comme membres de la SCIC.

Le président précise que le montant des souscriptions a été libéré sur le compte bancaire de EMU et il donne lecture de la liste des souscripteurs dont l'adhésion a été validée par le Conseil Coopératif du 3 mai 2018 mais dont l'agrément doit être validé en AG.

Il s'agit de *Nicole Bayle – Adrien Bommier – Vincent Colombat – Marthe Cugnet – Gérard Cugnet – Laurence DelaFuente – Michel Deloince – Mathilde Gatelet – Michel Goutagny – Christine Lambert – Serge Lenogue – Pierre Martin Charpenel – Josiane Poirson – Robert Poirson – Serge Samson – Sarl L'establon Quentin Gardin – SAS Petetin Christiane Petetin – Emile Tron*

Le président fait procéder au vote en demandant que s'expriment uniquement les membres fondateurs et déjà agréés, présents ou représentés soit : *Bernard Champenois - Bernadette Lions - Matthieu Coquillard - Sarah Breton - Rafaël Robillard - Claude Gouron - Xavier Fribourg - Michel Meyran - Didier*

de la Fuente - Isabelle Lenogue – Julie Rey – Jean-Pierre Chevalier – Jacquie Andrau – Jean-Michel Payot - Frédéric Bret – Marielle Bret – Martine Cotte Tibaron – Aleth Meyran – Denis Roche – Jean-Claude Tibaron – François Manuel

L'agrément des nouveaux souscripteurs est voté à l'unanimité des votants.

– Désignation d'un membre supplémentaire au conseil coopératif

Le conseil coopératif est actuellement composé de 11 membres avec : *Bernard Champenois (président), Bernadette Lions, Matthieu Coquillard, Sarah Breton, Rafaël Robillard, Manuel Sicello, Claude Gouron, Xavier Fribourg, Michel Meyran, Didier de la Fuente et Isabelle Lenogue.*

Un poste reste donc à pourvoir si un membre est motivé car les statuts prévoient un minimum de 6 membres et un maximum de 12.

Après un rappel du fonctionnement du conseil, le président demande s'il y a des candidats dans la salle. Personne ne présentant sa candidature, il n'est procédé à aucun vote.

– Information sur les démarches en cours (présentations aux communes, contacts Enedis, etc)

Le président rappelle que la gestion et l'administration de la SCIC sont réalisées de manière totalement bénévole par les sociétaires volontaires du conseil coopératif.

Il rappelle qu'une présentation du projet a été faite aux maires lors du conseil communautaire de la CCVUSP du 10 janvier 2018. La naissance du projet EMU est liée aux réunions de sensibilisation réalisées en Ubaye par la Scic de Digne Energétique04 qui avait été commanditées par le Pays Sud et la commune de Barcelonnette en 2015/2016. Depuis EMU avait bénéficié du soutien indispensable de Charlotte Colleu directrice d'Energétique04 désormais remplacée par François Petitprez début 2018 depuis peu.

Les communes de Barcelonnette, Uvernet-Fours, Le Lauzet Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon se sont déclarées intéressées ou on déjà délibéré pour devenir sociétaires (minimum 10 parts sociales). Un point sera fait avec chacune sur les modalités administratives (type de délibération et mode de paiement pour libérer les parts sociales).

Le président réexplique l'importance de la participation et du soutien du réseau des Centrales Villageoises qui rassemble et fédère de nombreux projets citoyens de productions d'énergie photovoltaïque. Le réseau constitue un appui indispensable pour le montage juridique et technique des projets avec de nombreux outils juridiques, financiers et techniques mis à disposition.

Des rencontres avec le nouveau technicien énergie du Pays Sud sont prévues ainsi qu'avec le représentant de ENEDIS. Le but serait de conventionner pour gagner du temps afin de savoir rapidement pour chaque projet si le réseau peut recevoir la puissance électrique produite. Cela dépend du réseau et des postes électriques de proximité.

Rafaël Robillard présente ensuite le logigramme avec toutes les étapes à franchir pour concrétiser un projet d'équipement de toit.

De nombreuses questions réponses avec les coopérateurs présents permettent d'aborder différents sujets :

- Il est rappelé que pour un propriétaire de toit, la mise à disposition d'un toit correspond à un geste citoyen pour contribuer à la transition énergétique en augmentant la production locale d'électricité verte puisque l'électricité produite sera revendue par EMU. Le deuxième intérêt est de faire installer un générateur photovoltaïque sur son toit par EMU sans avoir à investir ni gérer techniquement le chantier avec au bout de 20 ans (fin du contrat de rachat et du bail passé avec EMU) la récupération à son bénéfice de la centrale photovoltaïque (garantie à 85 % de son rendement initial).

- Une discussion s'engage sur la possibilité désormais ouverte aux Centrales villageoises de permettre l'autoconsommation aux propriétaires de toits avec la revente des surplus de production électrique. Cet aspect sera étudié en détail et prochainement précisé car il s'agit d'une

évolution législative récente mais qui peut intéresser les habitants pour aller vers le principe d'une autonomie électrique individuelle.

- Il est rappelé que par retour d'expérience en Ubaye, pour les toits bien orientés (*plein sud, autour des 32° de pente*), la production dépasse largement les estimations de 1500 Kw produits par Kw crête de panneaux installés. Températures froides en hiver et fort ensoleillement permettent de bons résultats. Le rapport surface/puissance est d'environ 150 à 200 w/m² de panneaux (pour un générateur de 9Kw, *prévoir environ 60m² de panneaux mais la performance des panneaux augmente régulièrement ce qui réduit les surfaces nécessaires.*

- *A l'heure actuelle, compte tenu des paliers dégressifs de tarifs de rachats, les surfaces de toitures à prévoir sont soit de 60 m² ou 250 m² ou de 600 m² environ. Les toitures doivent être plein sud, planes, sans amiante, avec des charpentes solides et une couverture saine et sans obstacles ou ouvertures (cheminées, velus, chiens assis...).* Les bâtiments doivent être déjà raccordés ou très proches du réseau et préférablement hors zone de protection des monuments historiques.

– Projets 2018 : présentation et décision pour l'équipement du toit de l'école primaire publique de Barcelonnette + prospections de toits en Ubaye

Pierre Martin Charpenel, Maire de Barcelonnette rappelle que la commune a proposé le toit de l'école publique depuis l'automne 2017 et que ce toit avait été repéré par Energétique04 et le Pays Sud lors d'un recensement des bâtiments publics bien orientés pour le photovoltaïque.

Le Maire présente ensuite le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le centre ancien et les villas de Barcelonnette afin d'en protéger le caractère en terme d'urbanisme. Le projet doit permettre de prévoir (*zone S2 hors centre ancien et hors toits des villas*) la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques, notamment sur les toits peu ou pas visibles depuis les rues du centre. Ce serait le cas du toit de l'école. Toutefois cette possibilité n'est pas encore validée par l'architecte des bâtiments de France qui s'oppose pour l'instant aux installations photovoltaïques dans le périmètre des protection des monuments historiques (Tour cardinalis). Le Maire souhaite donc que le règlement de l'AVAP intègre cette possibilité qui pourra aussi servir par expl au toit de l'école St Joseph. La décision sera prise en commission régionale en juillet. La commission urbanisme de Barcelonnette est d'ores et déjà OK pour ce projet.

Rafaël Robillard présente ensuite les esquisses pour le toit de l'école (installation de 60 m²). Le Maire propose de regrouper les panneaux sur une seule zone de la toiture. Un RDV sur place a déjà eu lieu avec les services techniques de la commune. Rafaël Robillard propose de suivre bénévolement le montage de ce premier projet en lien avec la commune de Barcelonnette et les services du Sdis afin de prendre en compte les exigences des pompiers en terme de sécurité pour un bâtiment recevant du public. Une déclaration préalable de travaux doit être déposée et ensuite la demande de raccordement peut être faite auprès de ENEDIS ce qui bloque le montant du tarif de rachat.

L'assemblée valide la poursuite du travail exploratoire sur ce projet complexe. Il est souligné que ce projet permettra à de nombreuses familles de découvrir et si possible soutenir le projet EMU. Une rencontre avec les parents d'élèves sera également à prévoir.

Le choix de réalisation de l'équipement interviendra plus tard et résultera de l'obtention des autorisations au titre de l'urbanisme, d'une analyse du coût du chantier en comparaison du tarif de rachat garanti obtenu et de la possibilité d'obtenir un prêt bancaire pour le financement du projet.

Il est ensuite procédé à un passage en revue des autres toits potentiels à étudier à partir des demandes et propositions exprimées :

- toit de Gérard Cugnet aux Allemands (Barcelonnette) + toit de Thibaut Rougon hangar aux Allemands (pas encore sociétaire)
- toit de Julie Rey à St Ours
- toit de JP Chevalier à Lans, Jausiers
- toit de Claude Gouron à Barcelonnette
- toit de Frédéric Bret à Serenne (St Paul)
- toit de Isabelle Lenogue à Rioclar

- toit de M. Sicard aux Thuiles Miraval (pas encore sociétaire)

JM Payot explique que de nouveaux bâtiments publics vont être construits par la CCVU aux services techniques à St Pons et pour la Maison de Santé à Barcelonnette. En cas de construction neuve un projet est plus rentable car on peut travailler avec les charpentiers et faire de fortes économies.

B. Champenois rappelle que l'ABF était a priori d'accord sur le principe d'un équipement sur le toit de la salle multisports à Barcelonnette.

Le conseil coopératif devra veiller à partager le travail de repérage des toits au sein du groupe technique pour que 3 ou 4 personnes soient formées pour analyser rapidement la faisabilité avant d'aller dans l'estimation des coûts et un montage de projet ou une demande de raccordement.

A la demande de Josiane Poirson, le projet d'une centrale au sol sur le terrain de Chanenc (propriété de l'association du Planet) à Jausiers est évoqué. Pour être rentables, ces centrales supérieures au mégawatt imposent de lourds investissements qui ne sont pas à la portée de EMU et passent de surcroît par des appels d'offres ouverts aux grandes entreprises avec des tarifs de rachats faibles compensés par les volumes d'électricité produits. Un conseil pourrait être apporté par EMU ainsi qu'une éventuelle participation en tant que sociétaire pour cofinancer le projet.

Aleth Meyran explique que la commune de St Pons a fait un appel d'offre pour une centrale au sol sur la gravière Sicard et que la SCIC Enercoop serait retenue pour le montage du projet. Il est décidé d'organiser une rencontre pour voir si EMU pourrait s'impliquer ou participer à ce projet. Une information et une consultation de l'AG de EMU sera mise en place en temps voulu.

– Proposition des choix de communication interne pour tenir les coopérateurs informés des actions

Le président évoque le site internet de EMU <http://em-ubaye.fr/> dont il assure la mise à jour.

Pour l'instant, il y a eu peu d'actions importantes de communication car il a déjà fallu structurer EMU et créer la société. Si le projet avec l'école de Barcelonnette semble pouvoir se concrétiser en terme d'urbanisme, une réunion publique sera mise en place.

– Orientations générales de la coopérative pour 2018 et actions pour trouver de nouveaux sociétaires

Il est rappelé que chaque coopérateur doit essayer de parler du projet EMU autour de lui pour expliquer la démarche et ses objectifs mais aussi pour mobiliser de nouveaux souscripteurs de parts.

Par ailleurs, la validation de principe du projet sur l'école de Barcelonnette sera une étape importante pour proposer ensuite à de nouveaux souscripteurs e s'engager dans EMU pour soutenir ce projet concret.

A 21h00, constatant la fin de l'ordre du jour, le président remercie les sociétaires et lève l'assemblée.